



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 39371

Texte de la question

M. Bernard de Froment attire l'attention de M. le ministre delegue au budget sur les craintes exprimees par les associations de tourisme rural en Creuse quant a d'eventuels projets de fiscalisation des associations de tourisme familial. Il lui rappelle que la totalite du departement de la Creuse est classée en zone de revitalisation rurale et que le tourisme familial constitue une source d'activite economique vitale. Il lui demande les projets exacts de son ministere en la matiere.

Texte de la réponse

Le developpement du mouvement associatif, secteur essentiel a la cohesion et a l'animation sociales, constitue une preoccupation constante des pouvoirs publics. Le Gouvernement vient de manifester cette volonte en acceptant, sur proposition parlementaire, d'ameliorer le regime fiscal des dons. Toutefois, les associations qui se livrent a une exploitation ou a des operations de caractere lucratif, selon des modalites analogues a celles du secteur concurrentiel, doivent acquitter les impots commerciaux, a savoir la TVA, l'impot sur les societes et la taxe professionnelle. C'est la raison pour laquelle le regime fiscal privilegie des organismes sans but lucratif est reserve aux seules activites qui sont etrangeres a celle habituellement realisees par les entreprises industrielles et commerciales. Cela etant, et conformement aux preoccupations exprimees, le Premier ministre a annonce qu'une instruction precisant les regles fiscales applicables aux associations serait mise au point apres consultation du conseil superieur de la vie associative. Cette instruction est en cours de preparation. C'est dans le cadre des principes ainsi definis que toutes les situations particulieres devront trouver leur solution, y compris bien entendu celles des associations de tourisme familial agissant dans les zones de revitalisation rurale.

Données clés

Auteur : [M. de Froment Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39371

Rubrique : Impots et taxes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2800

Réponse publiée le : 15 juillet 1996, page 3826